



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-deux, le 19 Septembre à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, ~~Mme LEVOYE~~, ~~M DUPIUY~~, ~~M COYEAUD~~, Mme ADDE, M GAUTHIER, M GAUTIER, ~~M DUBOIS~~, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT-

Date de Convocation :
12 Septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 11

Absents excusés :

Mme LEVOYE (donne procuration à Mme SEPTSAULT), M DUPIUY (donne procuration à Mme GUILLAUMET), M COYEAUD -

Absents :

M DUBOIS -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

N° 2022 – 45 Objet : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Adhésion à Sarthe Légalité

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Considérant que le Conseil Départemental de la Sarthe propose de mettre gratuitement à la disposition des collectivités intéressées la plateforme Sarthe Marchés Publics,
Afin de répondre aux obligations en matière de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
Ayant entendu, l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,
➤ **Autorise** Monsieur Le Président à signer le volet n°1 de la convention de mise à disposition de la plateforme « Sarthe Légalité » du Conseil départemental de la Sarthe permettant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200715-20220919-D2022-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022